

IMPORTANT

Des mails de relance seront envoyés aux familles après leur demande de pré-inscription. Il est impératif d'en tenir compte et de consulter votre espace famille pour vérifier que votre dossier est bien complet et que l'ensemble des documents transmis sont à jour.

Pensez donc à contrôler votre boîte mails et vos spams.

En cas de dysfonctionnement, merci de le signaler sans attendre aux associations en charge des établissements d'accueil (association Le Petit Prince et association ADEP).

Documents à transmettre

(pour chaque parent, sauf famille monoparentale)

pour toute demande de pré-inscription sur l'espace famille :

> Pour les enfants nés :

- Attestation de quotient familial CAF de l'année de la commission.

- Dernier avis d'imposition de la famille.

- Le dossier de pré-inscription complété.

- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

- Un justificatif de situation professionnelle de moins de 6 mois et ce pour chaque membre du couple.

Pour les professions libérales : extrait de kbis, ou tout autre document justifiant de leur activité.

Concernant les auto-entreprises, une attestation d'ouverture seule ne sera pas acceptée : il faudra donc fournir une déclaration justifiant de l'activité de l'auto-entreprise (ex : déclaration mensuelle à l'URSSAF).

- Une copie du livret de famille.

> Pour les enfants à naître :

- L'attestation de quotient familial CAF et la copie du livret de famille seront à transmettre à la naissance de l'enfant.

- L'ensemble des autres documents cités ci-dessus sont indispensables pour que le dossier soit considéré comme complet.

Mieux comprendre l'attribution des places - FAQ :

J'ai besoin de faire garder mon enfant quelques heures en semaine, vers qui dois-je me tourner ?

Les multi-accueils peuvent accueillir vos enfants de 0 à 4 ans (au-delà soumis à l'appréciation du médecin de la PMI) sur de l'accueil appelé occasionnel : quelques heures par semaine en fonction des besoins et attentes des familles. N'hésitez pas à leur en faire la demande.

Je souhaite obtenir une place dans un multi-accueil, je demande lors de ma pré-inscription à ce que mon enfant soit accueilli du lundi au vendredi 9 à 10 heures par jour pour être certain d'être « prioritaire » :

La commission étudie les demandes selon un ensemble de critères sociaux et démographiques. Le temps de garde demandé n'en fait pas partie. Ne renseignez que vos besoins réels concernant le mode de garde de vo(tre)(s) enfant(s).

Quels sont les critères d'attribution des places en multi-accueil ?

Les critères peuvent être consultés dans votre espace famille en ligne lors de votre demande de pré-inscription depuis l'onglet « Documentation structure ».

J'ai obtenu une place en crèche, mais ma demande n'a pas été acceptée dans l'établissement indiqué en premier choix, pourquoi ?

Dans la mesure du possible, les choix des familles sont respectés. Mais la répartition des places se fait au regard du nombre de places qui se libèrent et ce dans chaque tranche d'âge sur l'ensemble des multi-accueils. Il peut donc arriver que le premier choix fait par les familles ne soit pas respecté.

Ma demande de pré-inscription a été rejetée ou mes besoins ne correspondent plus aux horaires d'ouverture proposés par les multi-accueils. Je dois trouver un autre mode de garde, où puis-je trouver les informations ?

Le Relais Petite Enfance (RPE) a pour mission d'informer et d'accompagner les familles dans leur recherche de mode de garde auprès d'assistantes maternelles qu'elles soient en MAM ou non, ou de garde à domicile.

Contact : Cynthia GARDIEN
rpe@cdc-coteaux-bordelais.fr
06 24 74 17 30 - 05 56 72 89 11

Pour toute question concernant le Portail Famille, merci de contacter directement les EAJE :

Association Le Petit Prince :

- « Petit Prince » à Carignan : 06.10.86.16.99

Association ADEP :

- « Les bons enfants » à Fargues Saint-Hilaire : 05.56.21.13.28

- « Les Colibris » à Sallebœuf : 05.57.71.45.19

- « Vertelune » à Tresses : 05.57.34.04.45



PORTAIL
FAMILLE



GUIDE

Obtenir une place en crèche :
simplification du parcours des
familles

Bonnetan Camarsac Carignan de Bordeaux Croignon
Fargues Saint-Hilaire Pompignac Sallebœuf Tresses

Le portail famille : qu'est-ce ?

Le portail famille est un outil simplifiant le parcours des familles quant à la demande de pré-inscription pour obtenir une place dans l'un des 4 multi-accueils que propose la communauté de communes (sites de Carignan de Bordeaux, Fargues Saint-Hilaire, Salleboeuf et Tresses). Cet outil mis à la disposition des familles par la communauté de communes est géré directement par les associations en charge des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : l'association Le Petit Prince (crèche Petit prince) et l'association ADEP (crèches Les bons enfants, Vertelune et Les colibris).

Il permet de centraliser la demande avec :

- un portail hébergé en ligne,
- directement accessible depuis le site de la communauté de communes www.coteaux-bordelais.fr

Les familles qui feront ainsi leur demande pourront compléter leur dossier en ligne et y joindre l'ensemble des documents nécessaires à la pré-inscription de leur(s) enfant(s).

Des informations pourront également leur être transmises par ce biais sur :

- la réception de leur dossier,
- l'état d'avancée de leur dossier (dossier incomplet, en cours de traitement etc...),
- l'accord ou le refus d'obtention d'une place.

L'accès au portail famille est **sécurisé** par un identifiant et un mot de passe unique attribué lors de la première demande. La famille pourra également saisir et modifier des informations directement sur son espace privé.



Première demande de pré-inscription : comment ça marche ?

En suivant les étapes ci-dessous, votre dossier pourra être traité dès le 3^{ème} mois de grossesse.

1

CHOIX D'UN MODE D'ACCUEIL COLLECTIF

dans l'un des quatre multi-accueils de la CDC accueil régulier ou occasionnel.

2

CRÉATION DE VOTRE ESPACE FAMILLE

via le portail en ligne accessible depuis la page d'accueil du site www.coteaux-bordelais.fr
> en un clic > portail famille
réception de votre identifiant et mot de passe

3

SAISIE D'UNE FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

depuis votre espace famille
dès le 3^{ème} mois de grossesse

4

SUIVI DE VOTRE DOSSIER EN LIGNE

5

PASSAGE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES

Des permanences sont organisées pour accompagner les familles dans leurs démarches en ligne : espace famille et pré-inscription en multi-accueil.
Toutes les familles qui en feront la demande pourront bénéficier de ce service assuré par les directions des EAJE. La prise de rendez-vous est obligatoire auprès de n'importe quel EAJE (voir contacts au verso).
Les dates des prochaines permanences sont consultables sur le site de la communauté de communes.

MA DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION « PAS À PAS »
AVANT LE 1^{ER} MARS POUR L'ANNÉE EN COURS
À PARTIR DU 2 MARS POUR L'ATTRIBUTION DE L'ANNÉE SUIVANTE

Attention !

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Une fois votre espace famille créé, il est nécessaire de procéder à la demande de pré-inscription via votre tableau de bord. Pour cela vous devez OBLIGATOIREMENT ajouter un enfant dans l'onglet prévu.



Une fois l'enfant enregistré, un onglet MODE D'ACCUEIL apparaît à droite de l'onglet MES INSCRIPTIONS. Si l'onglet n'apparaît pas, pensez à rafraîchir votre page/navigateur internet.



Cliquez sur l'onglet MODE D'ACCUEIL, puis cliquez sur le nom de l'enfant préalablement enregistré. Renseignez les champs demandés (uniquement pour le mode d'accueil collectif) puis cliquez sur enregistrer (en bas à droite de votre page).

ATTENTION une fois la demande enregistrée, vous ne pouvez plus revenir dessus pour la modifier.

Vérifiez bien votre demande avant l'enregistrement.

Info : Vous n'avez pas la possibilité de choisir l'établissement d'accueil, mais vous pouvez émettre un souhait dans l'encart remarques libres, ou apporter une information complémentaire à votre demande.

Vous recevrez instantanément un mail vous informant que votre demande de pré-inscription a bien été prise en compte avec le récapitulatif de votre demande.

Votre demande apparaît comme « en cours » dans l'onglet MODES D'ACCUEIL.



Votre demande sera traitée par la commission d'attribution des places en multi-accueil.